

Inventaires des zones humides sur le bassin versant Aveyron amont – communes de Montrozier et Palmas d'Aveyron

Réunion 22/04/2022 à Gages

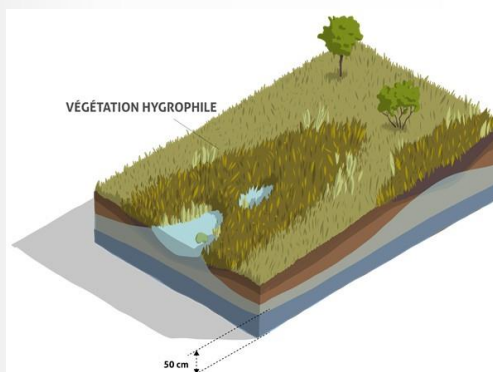
Présent :

- Catherine SANNIE CARRIERE (Mairesse et élue référente de Palmas d'Aveyron et élue suppléante à la CC des Causses à l'Aubrac).
- Jérôme LAGRIFFOUL (Elu référent à la commune déléguée de Cruéjols)
- Yves CASTELLA (Elu référent à la commune de Montrozier)
- Séverine DEVALS (Directrice du pôle tourisme, social, environnement et mobilité de la CC Comtal Lot Truyère)



Les zones humides:

- Définition/ écologie:
- « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année». (Art. L.211-1 du code de l'environnement)



Aveyronamont

Les zones humides:

- Fonctions :
- Hydrologiques les milieux humides sont des « éponges naturelles » qui reçoivent de l'eau, la stockent et la restituent.
- Epuratoire elles sont aussi des « filtres naturels », les "reins" des bassins versants qui reçoivent des matières minérales et organiques, les emmagasinent, les transforment et/ou les retournent à l'environnement
- Ecologiques Les conditions hydrologiques et chimiques permettent un **développement extraordinaire de la vie** dans les milieux humides.



Aveyronamont

Les zones humides:

- Services rendu par les zone humides:
- Epuration de l'eau
- Lutte contre les inondations
- Production de biomasse
- Soutien à l'étiage
- Support à la biodiversité
- Support pédagogique

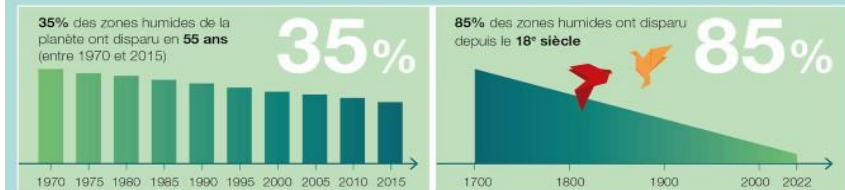


Aveyronamont

Les zones humides:

- Menaces:
 - Pollution
 - Drainage
 - Changement d'occupation du sol
 - Déprise des terres agricoles, et fermetures des milieux
 - Intensification des pratiques agricoles
 - Prélèvement d'eau
 - Espèces Exotiques Envahissantes

LES ZONES HUMIDES NATURELLES DISPARAISSENT TROIS FOIS PLUS VITE QUE LES FORÊTS



Qui réalise l'inventaire?

Ce travail est réalisé par l'Adasead'Oc, désigné Cellule d'Assistance Technique Zones humides (CATZH) du territoire par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.



A ce titre, elle appuie techniquement les propriétaires, exploitants, et collectivités, pour tous les questionnements sur la gestion des zones humides.

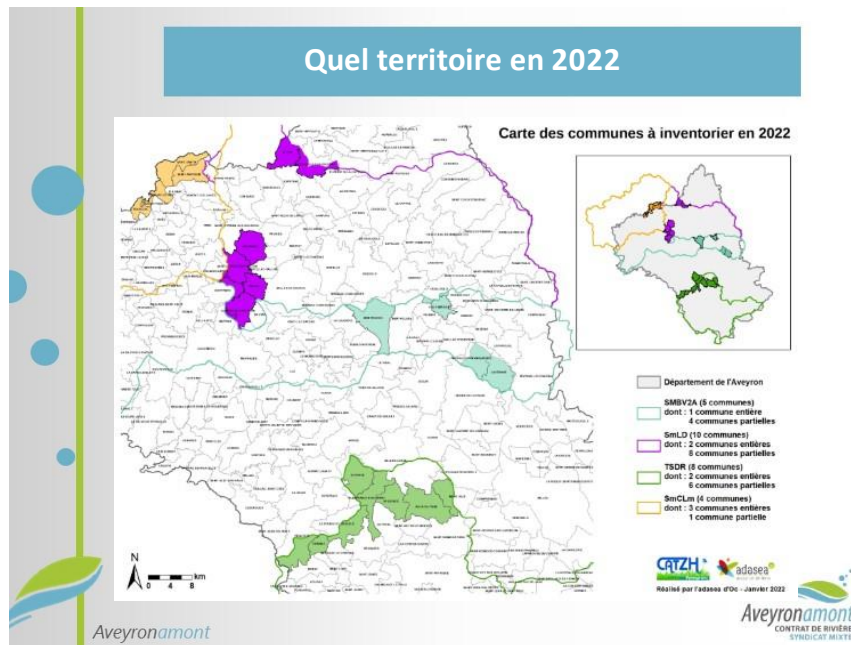
Elle est financée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne



Aveyronamont

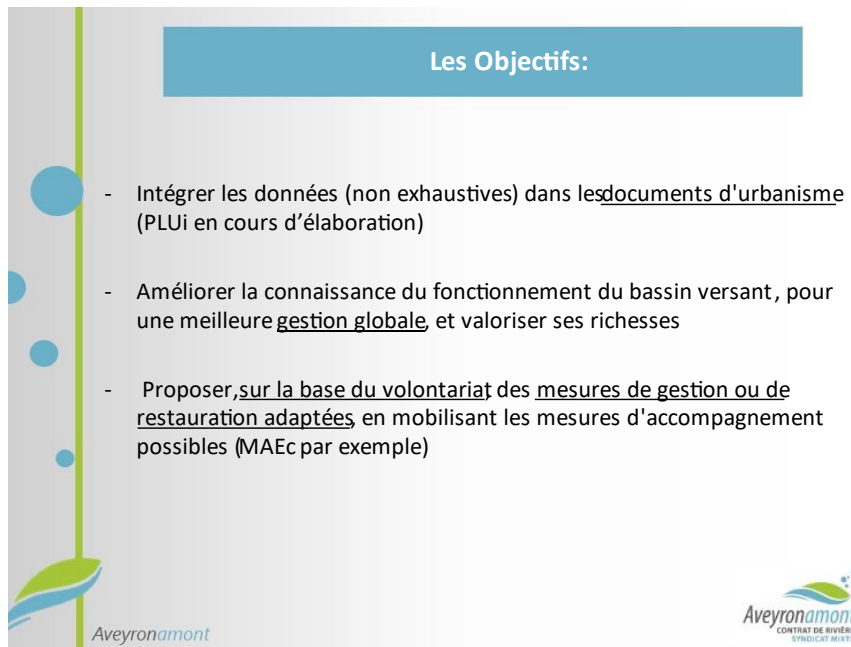
En 2022, les inventaires sur le bassin versant Aveyron amont concernent la commune de Montrozier, les communes déléguées de Coussergues et Cruéjols (Palmas d'Aveyron) et le bassin versant de l'Olip. En 2021, l'inventaire avait été réalisé sur la commune déléguée de Palmas (actuelle commune de Palmas d'Aveyron). Il est question cette année de finir la commune avec les communes déléguées de Coussergues et Cruéjols.

Quel territoire en 2022



Les Objectifs:

- Intégrer les données (non exhaustives) dans les documents d'urbanisme (PLUi en cours d'élaboration)
- Améliorer la connaissance du fonctionnement du bassin versant, pour une meilleure gestion globale et valoriser ses richesses
- Proposer, sur la base du volontariat des mesures de gestion ou de restauration adaptées en mobilisant les mesures d'accompagnement possibles (MAEc par exemple)



Précisions:

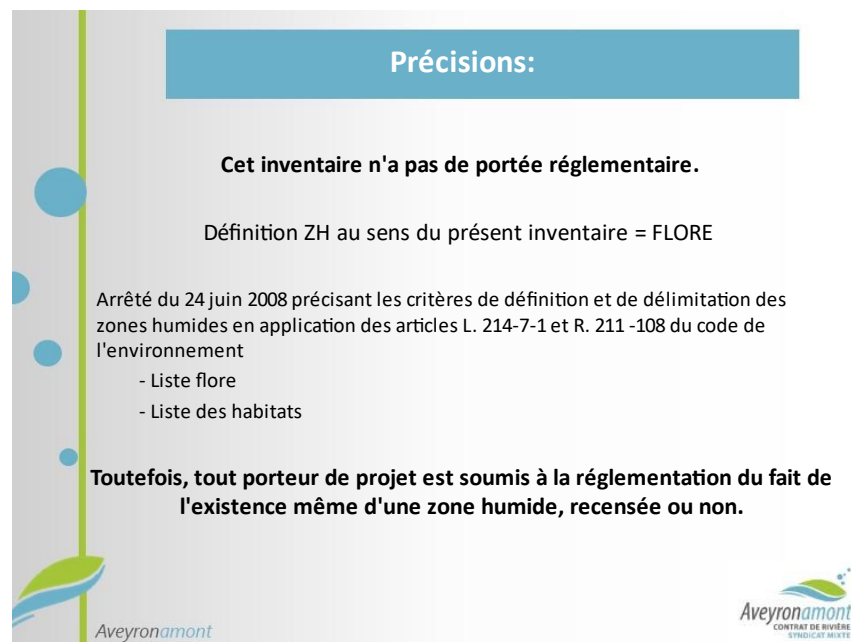
Cet inventaire n'a pas de portée réglementaire.

Définition ZH au sens du présent inventaire = FLORE

Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211 -108 du code de l'environnement

- Liste flore
- Liste des habitats

Toutefois, tout porteur de projet est soumis à la réglementation du fait de l'existence même d'une zone humide, recensée ou non.



Méthodologie:

Appuyée sur un cahier des charges national, déjà utilisé de longue date en Aveyron: Rodez Agglomération, Syndicat du bassin du Viaur,..

Phase 1: Identification des Zones Potentiellement Humide par analyse des photos aériennes de plusieurs campagnes successives (bureau)

Phase 2: Vérification sur le terrain par l'observation de la flore en place, dont les associations végétales permettent de définir le caractère humide permanent ou intermittent du site indépendamment des événements climatiques ponctuels

Les bases de données informatiques sont mises à disposition des collectivités sur simple demande



Aveyronamont



Méthodologie:

Appuyée sur un cahier des charges national, déjà utilisé de longue date en Aveyron: Rodez Agglomération, Syndicat du bassin du Viaur,..

Phase 1:(Photo-interprétation)

- Division de chaque commune en mailles égales
- Analyse systématique de chaque maille:
- Ortho photos 2008, 2011 et 2013
- Hydrographie
- IGN, topologie



ZHP



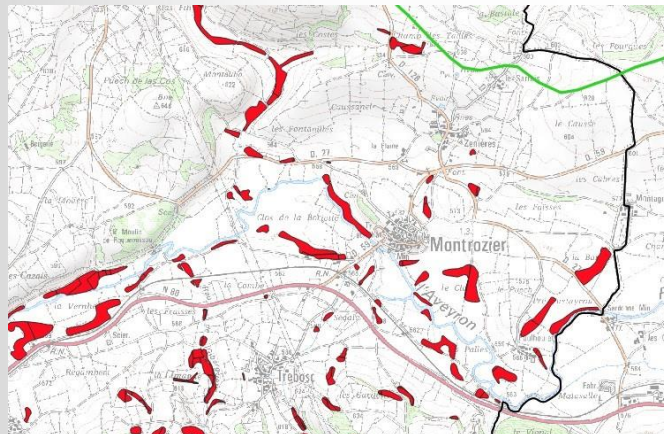
Aveyronamont

ZHP = Zones potentiellement Humides



Méthodologie:

- Exemple carte terrain



Aveyronamont

Méthodologie:

Appuyée sur un cahier des charges national déjà utilisé de longue date en Aveyron: Rodez Agglomération, Syndicat du bassin du Viaur,..

Phase 2: (Travail de terrain)

- Vérification des ZHP
- Si humide = ZHE
- Sinon = suppression de la ZHP
- Ajout de zones humides non repérées par orthophotos



Aveyronamont

Aveyronamont
CONTRAT DE RIVIÈRE
SYNDICAT DE RIVIÈRE

Méthodologie:

Délimitation des zones humides: Critère flore



Aveyronamont

La date du début des inventaires sur les communes de Montrozier et Palmas d'Aveyron n'est pas encore connue.



Méthodologie:

Etat d'avancement et planning prévisionnel 2022

	Janvier 2022	Avril 2022	Juillet 2022	Septembre 2022	Décembre 2022
Téledétection des ZHP					
Prospection OLIP					
Prospection Autres territoires					
Traitement des données					

Aveyronamont

La surface importante à prospecter induit un nombre très important de propriétaires et exploitants dont les coordonnées ne sont pas connues. Pour cette raison, chaque personne ne peut être contactée individuellement.

Un des enjeux de cette réunion était de valider avec les élus présents, la méthode de communication à employer pour avertir les propriétaires, les exploitants et le grand public en général.

Monsieur CROS (excusé), Madame SANNIE CARRIERE et Madame DEVALS demandent à ce que cet inventaire paraisse sur le bulletin d'Espalion. Monsieur SENÉ LACOMBE se charge de trouver un correspondant local pour ce journal.

Une communication avec de multiples supports a été actée :

- Affichage en mairie et communauté de communes
- Diffusion sur les réseaux sociaux
- Parution dans la presse écrite agricole (La volonté paysanne)
- Parution dans la presse écrite grand public (Bulletin d'Espalion, Centre presse et Midi libre)

Tous ces supports pourront s'appuyer sur une affiche et un paragraphe qui résument les éléments discutés dans cette réunion (voir ci-dessous).



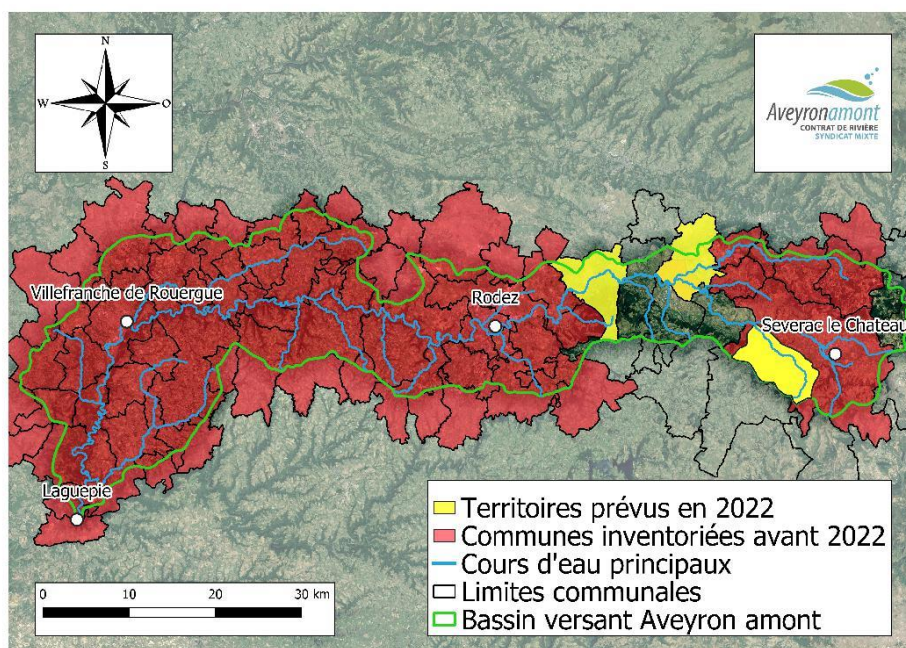
INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES

Entre Avril et Septembre, des opérateurs de terrain passeront sur la commune de Montrozier et sur les anciennes communes de Coussergues et Cruéjols (commune de Palmas d'Aveyron) pour recenser les prairies humides.

Cette étude a pour objectifs :

- de disposer d'une base de données géoréférencée en vue de l'intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme,
- l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes aquatiques,
- l'amélioration des connaissances sur la biodiversité à l'échelle du bassin versant ...

Ces inventaires se font commune après commune sur l'ensemble du bassin versant.



Contacts : SMBV2A : 05 65 63 58 21 - adasea.d'Oc : 05 65 73 76 76



« Dans le cadre de son accompagnement aux missions du Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A) la Cellule d'Assistance technique aux Zones Humides (CATZH) portée par l'Adasea.d'Oc réalise d'avril à septembre un inventaire des zones humides sur le bassin versant Aveyron amont. A ce titre, un agent de l'Adasea.d'Oc interviendra donc pour réaliser les vérifications de terrain sur.

Cette démarche financée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, permettra d'obtenir des compléments d'informations pour les documents d'urbanismes et d'acquérir des connaissances agronomiques et environnementales à l'échelle du territoire étudié. L'Adasea est aussi à même d'intervenir partout auprès des exploitants qui souhaitent avoir un appui technique sur la gestion des zones humides, un diagnostic d'exploitation ou des diagnostics écologiques.



Pour toute question concernant ces démarches, n'hésitez pas à contacter l'Adasea.d'Oc (david.galibert@adasea.net - 05 65 73 76 80) ou le Syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont (- 05 65 63 58 21). »

L'Adasea se charge également de contacter les syndicats agricoles, FDSEA et JA, pour les informer de la démarche.

De son côté, le SMBV2A transmet aux communes et élus, un listing informatique des propriétaires concernés par les zones humides potentielles. Ce listing n'est donc pas exhaustif.

Période de prospection et communication:

- Les participants de ce jour sont invités à relayer l'information
- *Chaque commune peut appuyer cette communication selon ses souhaits et le besoin ressenti.*
- Les personnes concernées peuvent prendre contact avec nous, si besoin de plus d'éléments. Le propriétaire peut s'opposer à la prospection sur le terrain de ses parcelles, à condition de nous les indiquer. Dans ce cas, il est demandé à la CATZH d'identifier les parcelles non prospectées dans la cartographie finale, dans un souci d'exhaustivité de la connaissance des secteurs visités.

L'ensemble des zones humides inventoriées et les informations les concernant seront consultables sur le site du « forum des marais »

Louis GESTAULT rappelle également que l'Adasea peut intervenir sur demande auprès des exploitations de tout le département pour des diagnostics de zones humides mais aussi, des diagnostics d'exploitation et diagnostics écologiques divers (haies, faune, etc)

Excusés :

- Sébastien CROS (Vice-Président du SMBV2A et Elu titulaire à la CC des Causses à l'Aubrac)
- Alain DUFIEU (Elu titulaire à la CC Comtal Lot Truyère)
- Christophe BERNIE (Elu titulaire à la CC des Causses à l'Aubrac)
- Jean-François VIDAL (Elu titulaire à la CC des Causses à l'Aubrac)
- François LACAZE (Elu suppléant à la CC des Causses à l'Aubrac)
- Jean-Marc SAHUQUET (Elu suppléant à la CC des Causses à l'Aubrac)
- Laurent GAFFARD (Maire de Montrozier et élu suppléant à la CC Comtal Lot Truyère)
- Bernard ARETTE-HOURQUET (Elu à la commune de Montrozier)
- Eric PUNTEL (Elu à la commune de Montrozier)
- Florent VERNHET (Elu à la commune de Montrozier)

